

UN1TÉ



CRS : ZONE D'OMBRE SUR LA SPÉCIALITÉ CUISINIER

Que ce soit dans la liste des spécialités ouvertes aux concours, ou dans les instructions relatives à l'avancement, aux mutations et à la gestion des personnels techniques du ministère de l'Intérieur, **les cuisiniers sont invisibles.**

En revanche, pour le recrutement, là, on les retrouve !

Avec des fiches de poste d'ouvriers cuisiniers, rémunérés selon la grille indiciaire d'AT, mais sans :

- **prime de rendement,**
- **prime « faisant fonction »,**
- **prise en compte dans la retraite du bornage d'âge, ni départ anticipé pour « travaux insalubres ».**



NON à une gestion low-cost au détriment des agents !

OUI à la reconnaissance du travail accompli par les cuisiniers !

Suivez-nous



UN1TÉ MI
FO

25/08/2025